

**Rapport
annuel
2017**



**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SALARIÉS**



Au nom du comité de retraite, il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année 2017. Le présent rapport vise à vous informer sur les principaux développements concernant votre régime de retraite au cours de la dernière année.

Tout d'abord, je suis heureux de vous annoncer que la fusion du régime avec celui des anciens employés de La Nationale Vie a été approuvée par les autorités réglementaires au cours de la dernière année. Les résultats au 31 décembre 2017 contenus dans le présent rapport tiennent ainsi compte du régime fusionné.

D'un point de vue financier, la dernière année s'est terminée sur une bonne note, la caisse de retraite affichant un rendement élevé et le régime présentant une position financière à la hausse.

La caisse de retraite a généré un rendement de 8,8 % (avant déduction des frais) en 2017, ce qui s'avère supérieur aux attentes de l'évaluation actuarielle. La dernière année s'est démarquée principalement par la faible volatilité sur les marchés, alors que toutes les principales catégories d'actifs ont généré de bons rendements.

Le bon rendement de la caisse de retraite au cours de la dernière année a été un facteur déterminant dans la hausse du ratio de capitalisation du régime, qui est passé à 131 % à la fin de l'année 2017. Ce ratio sert à évaluer la viabilité du régime à long terme. Quant au degré de solvabilité, qui évalue la capacité à respecter les engagements en cas de terminaison du régime, il s'établit à 107 %, également en hausse par rapport à l'année précédente. La situation demeure enviable, comparativement aux autres régimes canadiens, dont le degré de solvabilité médian atteignait 99 %¹ à la fin de l'année 2017.

Malgré ces bons résultats en 2017, il est attendu que les prochaines années soient davantage mouvementées. Le promoteur du régime a dorénavant l'obligation d'établir une politique de financement, afin d'identifier notamment les principaux risques du régime et définir les tolérances quant aux fluctuations de la situation financière. Le comité de retraite est responsable de positionner la caisse de retraite afin de générer les rendements nécessaires pour maintenir un coût stable et supportable, tout en protégeant les engagements envers les participants.

Le comité de retraite avait déjà entrepris depuis 2016 un chantier important sur les stratégies de placement. Les travaux se sont poursuivis au cours de la dernière année et ont mené à une révision de la politique de placement du régime. Les changements auront notamment pour effet de hausser au cours des prochaines années les placements en équité privée, en infrastructure et en immobilier. De plus, une stratégie de superposition obligatoire sera progressivement déployée, afin de mieux protéger le régime d'une baisse des taux d'intérêt. L'objectif de ces initiatives est de positionner la caisse de retraite de façon à assurer la viabilité du régime et la sécurité des prestations.

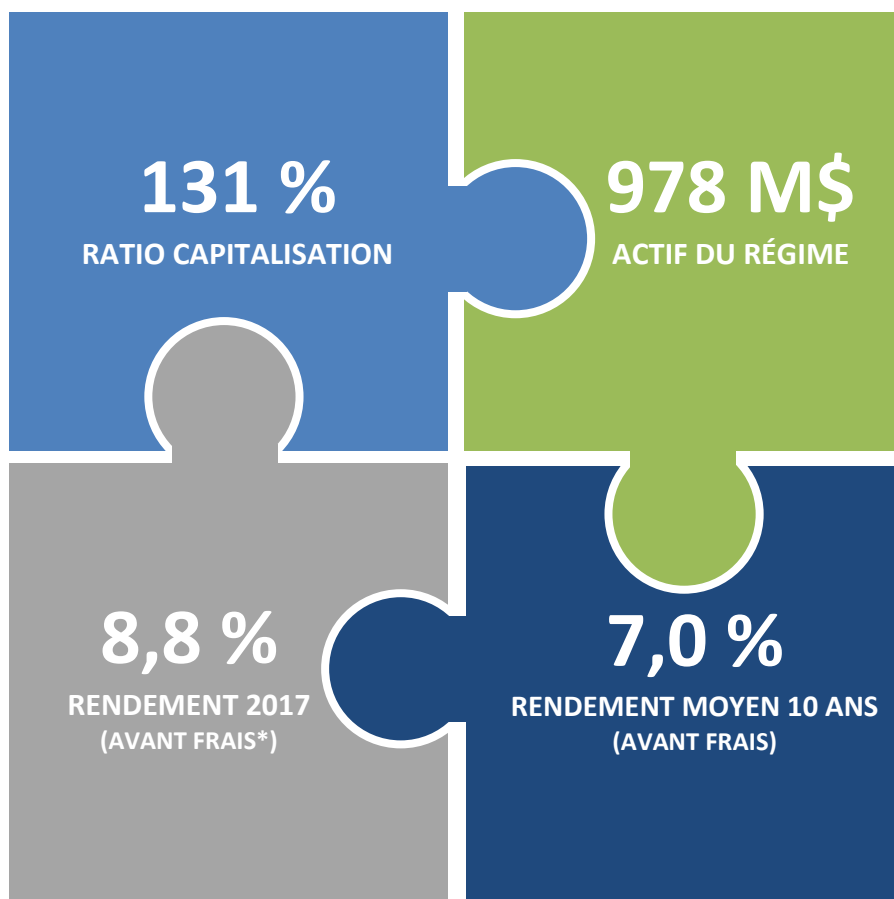
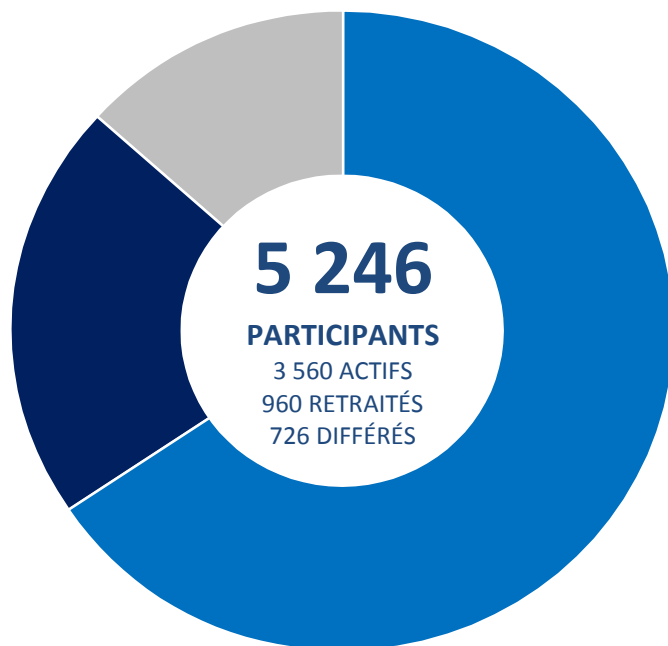
Je profite également de l'opportunité pour remercier tous les membres qui ont siégé au sein des comités de retraite, de placement et d'audit au cours de la dernière année ainsi que les employés qui supportent ces comités. Leur contribution a été primordiale à l'avancement des travaux et à la bonne gestion de votre régime de retraite. Pour tout complément d'information, je vous invite à vous adresser au service des Ressources humaines, dont les coordonnées sont mentionnées à la section « Service aux participants ».



Jacques Potvin
Président du comité de retraite

¹ <http://www.aon.com/canada/fr/attachments/human-capital-consulting/nouvelles-AonCanada-T4-2017-Solvabilite.pdf>

Le régime en quelques chiffres...



* Le rendement net des frais de gestion et d'administration pour l'année 2017 correspond à 8,34 %

Financement du régime

Depuis l'adoption du projet de loi n° 57 en 2015, l'emphase pour le financement du régime est dorénavant mise sur la base de capitalisation, qui présente une vision à long terme du régime. En plus de devoir provisionner entièrement la valeur des droits acquis sur cette base, une provision de stabilisation doit également être financée, avec comme objectif de fournir une sécurité additionnelle et réduire la volatilité des cotisations.

L'exigence de financer les déficits de solvabilité a été éliminée depuis l'adoption de la nouvelle loi.

Résultats de l'évaluation actuarielle

Le ratio de capitalisation du régime a augmenté au cours de l'année 2017, passant de 126 % à 131 %. Cette hausse est principalement due à la bonne performance de l'actif. Le ratio de capitalisation du régime se trouve au-dessus de la provision de stabilisation requise par la loi au 31 décembre 2017.

131 %
RATIO CAPITALISATION

Bien que le financement selon la situation de solvabilité ne soit plus exigé, les résultats continuent d'être présentés sur cette base et doivent être considérés à certaines fins, notamment lors de toute modification au régime. Le degré de solvabilité du régime a augmenté en 2017, passant de 103 % à 107 %.

Au 31 décembre (Non audité)

Résultats ¹ (en millions \$)	2017	2016	2015
	(APRÈS FUSION)	(AVANT FUSION)	(AVANT FUSION)
Capitalisation (continuité du régime)			
Actif	977,6	780,5	701,1
Passif	748,8	618,8	598,3
Surplus / (Déficit)	228,8	161,7	102,8
Ratio de capitalisation	131 %	126%	117 %
Provision de stabilisation requise	114 %	115%	115 %
Solvabilité (terminaison du régime)			
Actif	978,9	783,0	702,9
Passif	913,5	759,1	710,3
Surplus / (Déficit) de terminaison	65,4	23,9	(7,4)
Degré de solvabilité	107 %	103 %	99 %

¹ Les résultats de l'année 2015 et 2016 sont issus de l'évaluation actuarielle complète enregistrée auprès de Retraite Québec. Ceux de 2017 présentent des estimations.

Principales hypothèses de l'évaluation actuarielle

Les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation de capitalisation sont déterminées par l'actuaire dans une perspective à long terme, selon le scénario dans lequel le régime continue indéfiniment. Ces hypothèses sont révisées annuellement pour considérer l'évolution du contexte économique et la démographie du régime.

Les hypothèses de l'évaluation de solvabilité sont quant à elles prescrites par la loi et servent à évaluer la valeur des prestations qui seraient versées en cas de terminaison du régime.

Au 31 décembre

	2017	2016	2015
Capitalisation (continuité du régime)			
➤ Principales hypothèses			
▪ Taux d'intérêt	5,40 %, net frais	5,40 %, net frais	5,30 %, net frais
▪ Taux d'augmentation des salaires	3,3 %	3,3 %	3,5 %
▪ Table de mortalité	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ
▪ Amélioration de mortalité	MI-2017	CPM-B	CPM-B
▪ Âge de retraite	Âge où la rente payable est au moins égale à 60 % du revenu moyen	Âge où la rente payable est au moins égale à 60 % du revenu moyen	Âge où la rente payable est au moins égale à 60 % du revenu moyen
Solvabilité (terminaison du régime)			
➤ Principales hypothèses			
▪ Valeur de transfert			
▪ Taux d'intérêt	2,6 % pendant 10 ans et 3,4 % par la suite	2,2 % pendant 10 ans et 3,5 % par la suite	2,1 % pendant 10 ans et 3,7 % par la suite
▪ Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014	CPM-2014
▪ Achat de rentes			
▪ Taux d'intérêt	3,04 %	3,13 %	3,04 %
▪ Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014	CPM-2014
▪ Âge de retraite	Âge qui maximise la valeur de la rente	Âge qui maximise la valeur de la rente	Âge qui maximise la valeur de la rente

Analyse des mouvements d'actif

L'actif du régime a atteint tout près de 978 millions \$ au 31 décembre 2017, résultat d'une augmentation nette de plus de 197 millions \$ au cours de la dernière année.

978 M\$
ACTIF

Les actifs du régime des anciens employés de la Nationale Vie ont été fusionnés en 2017 avec les actifs du présent régime suite à la réception de l'approbation des autorités réglementaires. La hausse de l'actif provient également du rendement généré par les placements, ainsi que des autres flux monétaires qui demeurent positifs.

78,9 M\$
REVENUS PLACEMENT

En effet, les cotisations versées au régime par les participants et l'employeur excèdent largement les prestations payées depuis plusieurs années, en raison du nombre de retraités qui demeure peu élevé par rapport au nombre de participants versant des cotisations au régime. Cette situation permet notamment d'avoir un horizon de placement à plus long terme pour le régime.

8,3 M\$
FLUX MONÉTAIRES NETS



* excluant le transfert du régime de la Nationale Vie

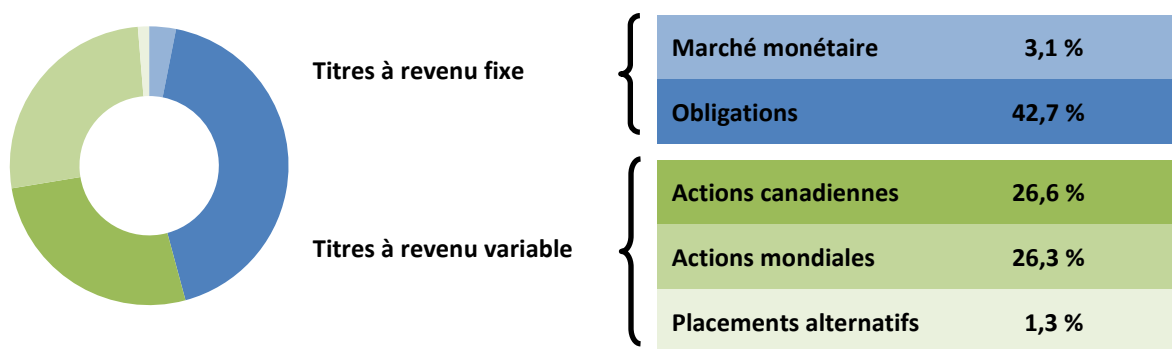
Rapport sommaire non audité du rapport financier audité au 31 décembre

	2017	2016
ACTIF AU DÉBUT DE L'EXERCICE	780 503 343 \$	701 078 411 \$
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements	78 920 862	66 423 881
Cotisations des participants	16 773 265	14 991 650
Cotisations de l'employeur		
▪ Cotisations d'exercice	24 091 436	23 122 015
Transfert provenant du régime des anciens employés de la Nationale Vie	109 897 905	-
Transfert provenant d'un autre régime de retraite	626 662	972 854
Augmentation totale de l'actif	230 310 130	105 510 400
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Frais de gestion et d'administration	4 066 431	2 803 585
Prestations et transferts		
▪ Décès	2 336 164	426 802
▪ Cessation de participation	6 913 575	7 147 401
▪ Rentes	19 806 128	15 333 738
▪ Transferts vers un autre régime de retraite	41 443	373 942
Diminution totale de l'actif	33 163 741	26 085 468
Augmentation nette de l'exercice	197 146 389	79 424 932
ACTIF À LA FIN DE L'EXERCICE	977 649 732 \$	780 503 343 \$

Répartition de l'actif

L'actif du régime est investi dans différentes catégories de placements, en fonction de la politique de placement adoptée par le comité de retraite. Le gestionnaire de placements peut investir différemment de ce qui est prévu à la répartition cible de la politique de placement, mais doit demeurer à l'intérieur des différentes balises prévues. Ainsi, l'allocation de l'actif est régulièrement revue par le gestionnaire de placements en fonction des perspectives économiques et des anticipations de l'évolution du marché.

Au 31 décembre 2017, la répartition en marché monétaire et en actions canadiennes était légèrement supérieure par rapport à la cible de la politique de placement. La répartition en obligations et en actions mondiales était légèrement inférieure à leur cible respective. Les placements alternatifs ont été ajoutés à la politique de placement en 2016. L'allocation actuelle est inférieure à la cible, en raison du temps requis pour déployer des fonds pour cette catégorie de placement.



Au 31 décembre 2017 (Non audité)

	Valeur marchande (M\$)	Proportion (%)	Cible (%)	Min (%)	Max (%)
Revenu fixe					
Marché Monétaire	30,4	3,1	2,0	0,0	15,0
Obligations	417,6	42,7	43,0	23,0	60,0
Total – Revenu fixe	448,0	45,8	45,0	30,0	60,0
Revenu variable					
Actions canadiennes	259,9	26,6	25,0	15,0	35,0
Actions mondiales	257,2	26,3	27,5	17,5	37,5
Placements alternatifs					
▪ Équité privée	3,7	0,4	2,5	0,0	5,0
▪ Infrastructures	8,8	0,9	0,0	0,0	5,0
Total – Revenu variable	529,6	54,2	55,0	40,0	70,0
Caisse Totale	977,6	100,0	100,0		

La politique de placement a été révisée au 1er janvier 2018. Les principaux changements sont de diminuer la cible en actions canadiennes, d'augmenter la cible en équité privée et d'ajouter les placements en infrastructures et en immobilier. La politique de placement prévoit maintenant la possibilité d'ajouter de la superposition obligatoire afin de réduire le risque d'intérêt du régime.

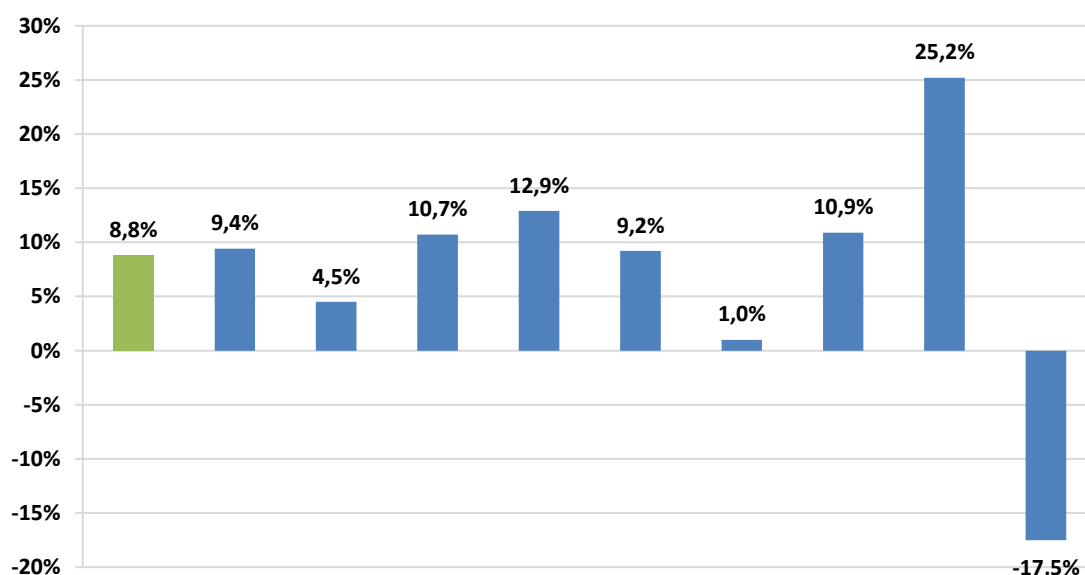
Rendements 2017

Le rendement brut de la caisse au cours de l'année 2017 fut de 8,8 %, ce qui représente un rendement inférieur de 0,8 % par rapport au portefeuille de référence, et s'explique principalement par l'allocation d'actif et la détention d'options de vente (protection contre une chute de marché).

Pour ce qui est de la performance moyenne au cours des 4 dernières années, le rendement est inférieur au portefeuille de référence, mais largement supérieur au rendement attendu à long terme selon l'évaluation actuarielle de capitalisation. Pour ce qui est de la performance moyenne au cours des 10 dernières années, le rendement est supérieur au portefeuille de référence et au rendement attendu à long terme selon l'évaluation actuarielle de capitalisation.

Historique de la performance de la Caisse

	4 ans	10 ans
Rendement moyen de la caisse	8,3 %	7,0 %
Valeur ajoutée	-0,6 %	+ 0,4 %



(%)	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Rendement de la Caisse ¹	8,8	9,4	4,5	10,7	12,9	9,2	1,0	10,9	25,2	-17,5
Portefeuille de référence ²	9,6	7,9	4,1	14,1	9,4	8,3	3,6	11,9	18,3	-17,4
Valeur ajoutée	-0,8	1,4	0,4	-3,4	3,5	0,9	-2,6	-1,0	6,9	-0,1

(L'arrondissement des rendements peut induire une apparente erreur dans le calcul de la valeur ajoutée)

¹ Rendement brut, avant la déduction des frais

² Composition actuelle du portefeuille de référence :

2,0 % Indice des Bons du Trésor - 91 jours FTSE TMX Canada; 43,0 % Indice obligataire à long terme FTSE TMX Canada; 26,5 % Indice composé S&P/TSX; 27,5 % MSCI - Monde (\$ CA) net RT; 1,0 % Placements alternatifs

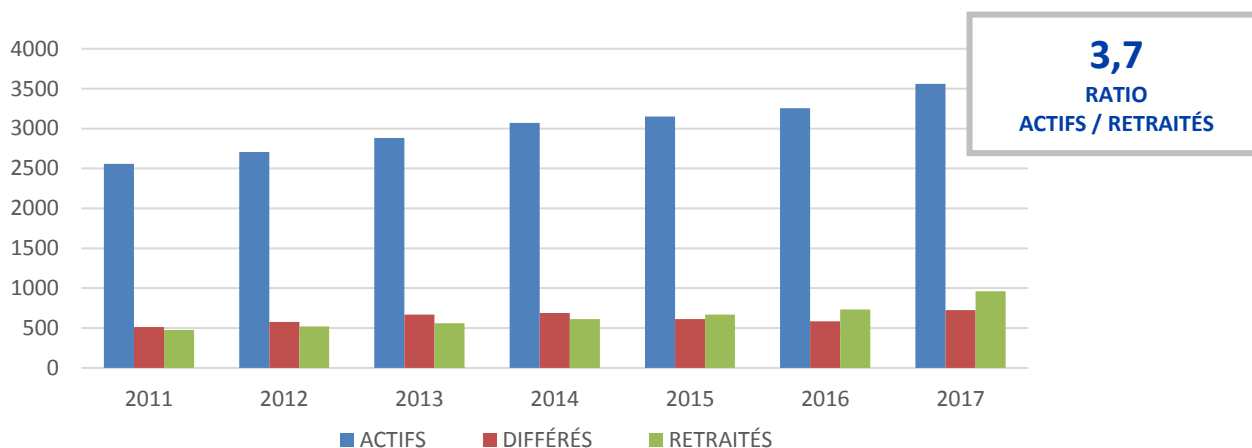
Évolution de la participation

Le nombre total de participants au régime a poursuivi sa progression au cours de la dernière année, passant ainsi de 4 572 à 5 246 participants.

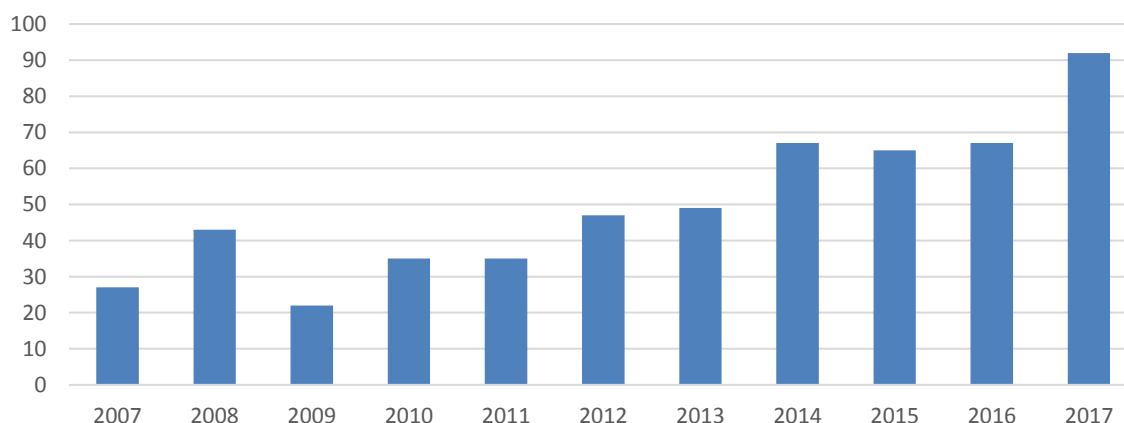
La hausse s'explique en partie par l'ajout des participants du régime des anciens employés de la Nationale Vie au présent régime suite à l'approbation de la fusion. La hausse s'explique aussi par la progression nette du nombre de participants actifs, dont le nombre de nouveaux adhérents a excédé le nombre de ceux qui ont cessé leur participation active au régime. De plus, le nombre de retraités est également en hausse constante depuis plusieurs années en raison du nombre de départs à la retraite en forte progression.

Répartition des participants	2017	2016
Participants actifs	3 560	3257
Retraités	960	731
Rentes différées	<u>726</u>	<u>584</u>
	5 246	4 572

La participation au régime demeure constituée majoritairement de participants actifs. Cependant, le ratio du nombre de participants actifs par rapport au nombre de retraités a diminué de façon importante au cours des dernières années, passant de 5,2 à 3,7 sur un horizon de 5 ans. La progression du nombre de participants actifs a continué à être élevée au cours des dernières années. Le groupe des retraités a toutefois connu une augmentation relative encore plus importante au cours de la même période.



Évolution des départs à la retraite



Administration

Le comité de retraite a mandaté le département de l'Épargne et retraite collectives de l'Industrielle Alliance pour procéder à l'administration quotidienne du régime. L'équipe est notamment responsable de la production des relevés annuels, du calcul des prestations des participants et du traitement de tous les mouvements de participation.



En bref pour 2017...

- 546 nouveaux participants actifs
- 92 nouveaux retraités
- 292 cessations de participation active
- 230 transferts de prestations à l'extérieur du régime

Plusieurs améliorations ont été apportées aux processus administratifs au cours des dernières années, afin d'améliorer le service aux participants et la qualité des communications, notamment par la révision complète des relevés annuels et des relevés émis lors d'événements de vie (retraite, cessation de participation et décès).

Certaines fonctions sont également déléguées par le comité de retraite au service des ressources humaines de l'Industrielle Alliance, dont les communications avec les participants. Vous trouverez ci-dessous le point de contact pour toutes vos questions :



Assemblée annuelle

Le comité de retraite tient annuellement une assemblée, au cours de laquelle sont présentés notamment le compte-rendu de l'administration et la situation financière du régime. L'élection des représentants des participants a également lieu à ce moment.

L'assemblée annuelle 2018 aura lieu le 20 juin 2018. L'information complète se trouve sur le site web suivant :



<http://regimecomplementaire.ia.ca>

COMITÉ DE RETRAITE

Le comité de retraite est l'administrateur du régime de retraite et agit à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Il est constitué de membres désignés par l'employeur, par les participants actifs et les participants inactifs, de même que d'un membre indépendant.

Son rôle consiste notamment à gérer les actifs de la caisse de retraite et à administrer les prestations promises par le régime en veillant à sa saine gestion.

Le comité de retraite met en œuvre les moyens pour assurer l'administration quotidienne du régime, protéger les droits des participants et mettre en place des mesures de contrôle et de gestion des risques. Les membres du comité ne peuvent cependant décider des prestations versées par le régime, puisqu'il s'agit d'un droit qui relève uniquement de l'employeur.

Le comité de retraite établit également la politique de placement du régime, choisit les gestionnaires et effectue le suivi des performances de la caisse.

Afin de supporter le comité dans ses différentes fonctions, des mandats sont également accordés à un comité de placement et un comité d'audit.

COMITÉ DE PLACEMENT

Le comité de placement est constitué de membres du comité de retraite de iA, d'un membre du comité de retraite de iAAH, ainsi que de deux conseillers externes. Il est mandaté par le comité de retraite pour assurer différentes tâches, dont l'application et le suivi de la politique de placement.

Les principaux objectifs du comité sont le suivi rigoureux des gestionnaires de placement et du

rendement de la caisse ainsi que le respect de la politique de placement.

En plus de ses travaux réguliers, le comité de placement a également poursuivi au cours de l'année 2017 le mandat de révision des stratégies de placement. L'allocation de la caisse de retraite aux différentes classes d'actifs a ainsi été revue, en augmentant notamment la cible d'investissement en équité privée, en infrastructure et en immobilier. De plus, une stratégie de superposition obligataire sera progressivement déployée en 2018, afin de mieux protéger le régime d'une baisse des taux d'intérêt.

COMITÉ D'AUDIT

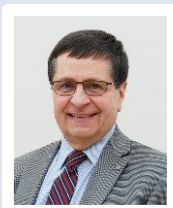
Le comité d'audit est constitué de membres du comité de retraite de iA et d'un membre du comité de retraite de iAAH. Il est mandaté par le comité de retraite notamment pour revoir le plan d'audit et le rapport financier du régime avec l'auditeur externe.

Le comité d'audit est également responsable de valider l'efficacité des contrôles internes mis en place pour assurer une gestion adéquate des risques. Au cours de l'année 2017, le comité a notamment mis en place un processus formel d'évaluation du rendement des principaux partenaires et procédé à une vérification externe de l'évaluation actuarielle du régime.

RÉUNIONS TENUES EN 2017

	Nombre de membres	Nombre de réunions	Taux de participation
Comité de retraite	12	5	92 %
Comité de placement	8	8	95 %
Comité d'audit	5	4	95 %

DÉSIGNÉS PAR L'EMPLOYEUR



JEAN-FRANÇOIS BOULET



ESTHER GRENIER



JACQUES POTVIN ¹
PRÉSIDENT

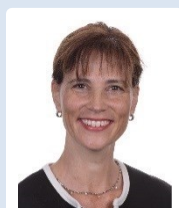


GUY DANEAU ²

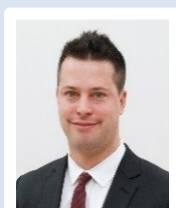


LUCIE LACHANCE ¹

DÉSIGNÉS PAR LES PARTICIPANTS ACTIFS



ISABELLE BLACKBURN ¹
(remplaçant Éric Lemay)



JEAN-PHILIPPE BLAIS



ALEXANDRE DROUIN ²



HÉLÈNE LACASSE ¹

DÉSIGNÉS PAR LES PARTICIPANTS INACTIFS



DANIEL BANNON ²



MICHEL TURCOTTE ^{1,2}



ANDRÉ BEAUDOIN ^{1,2}

INDÉPENDANT

¹ Membres du comité de placement

² Membres du comité d'audit

MEMBRES EXPERTS EXTERNES DU COMITÉ DE PLACEMENT



GILLES BERNIER



YVON SAUVAGEAU

Membres du comité de retraite

Membres désignés par l'employeur

Boulet, Jean-François	(418) 684-5255
Daneau, Guy	(418) 684-5351
Grenier, Esther	(418) 684-5000 poste 107517
Lachance, Lucie	(418) 684-5000 poste 104152
Potvin, Jacques (Président)	(418) 684-5428

Membres désignés par les participants actifs

Blackburn, Isabelle	(418) 684-5000 poste 107717
Blais, Jean-Philippe	(604) 734-1667 poste 403854
Drouin, Alexandre	(418) 684-5000 poste 101687
Lacasse, Hélène (Vice-présidente)	(418) 684-5000 poste 105975

Membres désignés par les participants non-actifs et les bénéficiaires

Bannon, Daniel	(418) 659-3858
Turcotte, Michel	(418) 843-9825

Membre indépendant

Beaudoin, André	(418) 627-4095
-----------------	----------------

Membres du comité de placement

Membres désignés par le comité de retraite de iA

Blackburn, Isabelle	(418) 684-5000 poste 107717
Lacasse, Hélène	(418) 684-5000 poste 105975
Lachance, Lucie	(418) 684-5000 poste 104152
Potvin, Jacques (Président)	(418) 684-5428
Turcotte, Michel	(418) 843-9825

Membre désigné par le comité de retraite de iAAH

Beaudoin, André	(418) 627-4095
-----------------	----------------

Membres experts externes

Bernier, Gilles	(418) 656-5027
Sauvageau, Yvon	(418) 659-7407

Membres du comité d'audit

Membres désignés par le comité de retraite de iA

Bannon, Daniel	(418) 659-3858
Daneau, Guy	(418) 684-5351
Drouin, Alexandre (Président)	(418) 684-5000 poste 101687
Turcotte, Michel	(418) 843-9825

Membre désigné par le comité de retraite de iAAH

Beaudoin, André	(418) 627-4095
-----------------	----------------